



Communiqué de Presse – Information réglementée

COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document de référence de l'exercice 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 mars 2009.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.groupem6.fr/Finances (Rubrique Informations réglementées – Rapports) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est également tenu à disposition au siège social de la société 89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier annuel 2008 ;
- Les informations sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- Le document d'information annuel.

Neuilly sur Seine, le 31 mars 2009

Contact Relations Investisseurs

Claire Roblet

+ 33 (1) 41 92 59 53

croblet@m6.fr

METROPOLE TELEVISION

SOCIÉTÉ ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 51.581.876 €

SIÈGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

339 012 452 RCS NANTERRE

www.groupem6.fr